



PSL INFO-EXPRESS: Marché laitier

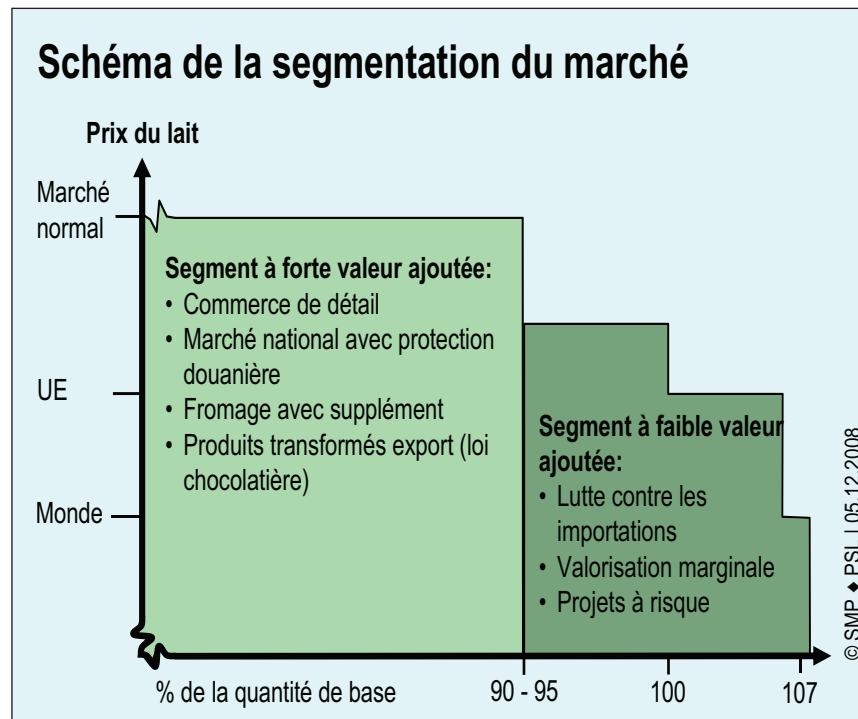
Segmenter le marché pour sauvegarder le revenu

Là où les marchés sont porteurs, les producteurs devraient aussi pouvoir en profiter. La segmentation de l'offre en fonction des quantités et des prix le permettra.

Les nouveaux prix du lait à la production seront fixés pour le 1er janvier prochain. Les faiblesses de quelques segments du marché nous contraignent malheureusement à accepter une baisse des prix, si nous entendons vendre l'ensemble du lait produit. L'ampleur de cette baisse est toutefois contestée. Alors que l'Association Lait Suisse (ALS) recommande à ses membres une baisse de 9 centimes dans un premier temps, la FPSL estime, sur la base de ses analyses du marché, que 6 centimes suffisent à compenser les désavantages concurrentiels actuels. Pour autant que le volume de la production laitière soit segmenté.

Principe de la segmentation

Segmenter le marché, c'est diviser la production laitière totale en plusieurs quantités partielles vendues à des prix différents. La plus grande part de la production peut être vendue à meilleur prix dans les canaux générant la plus forte valeur ajoutée. La quantité restante doit être vendue à un prix inférieur pour



alimenter les marchés moins générateurs de plus-value (voir graphique ci-dessus).

Sauvegarder le revenu

La segmentation de l'offre aide à optimiser les recettes et à sauvegarder le revenu dont les producteurs de lait ont impérativement besoin. Raison pour laquelle la Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL a pour objectif de la concrétiser dans les trois domaines suivants: négociations en cours sur le prix du lait, soutien de la matière grasse et organisation future du marché.

Profiter des différences

Segmentation dans la négociation en cours: les estimations de la FPSL montrent que les secteurs essentiels

du marché sont solides. Primo, les consommateurs acceptent le niveau actuel des prix suisses et le rapport prix/prestations est jugé correct. Secundo, le supplément pour le lait transformé en fromage soutient le marché du fromage libéralisé avec l'UE. Tertio, la compensation des prix de la loi chocolatière améliore la compétitivité des autres produits transformés exportés. Force est toutefois de constater des signes importants de faiblesse des ventes sur les marchés de produits génériques bénéficiant de plus d'une protection douanière branlante. Il s'agit avant tout de produits finis ou semi-finis qui sont interchangeables.

Pour réduire le plus possible l'érosion de revenu des producteurs, les OP et OPU qui ont en main les négociations se doivent de mettre en oeuvre cette segmentation, en fonc-

tion du portefeuille de produits de leur acheteur de lait.

Segmentation de la grasse du lait

Pour la mise en valeur de la crème et du beurre, la segmentation est déjà une réalité. Et le niveau actuel du prix du beurre n'empêche pas une légère augmentation de la consommation des ménages ! En revanche, il existe dans l'industrie alimentaire des recettes où la matière grasse du lait peut être remplacée par des produits de substitution à base végétale meilleur marché. En cas d'excédents temporaires, il peut donc être intéressant de réduire le prix de la matière grasse du lait en sollicitant le Fonds de soutien, afin d'augmenter la compétitivité de la matière première indigène et d'en augmenter les ventes (lire ci-dessous).

Segmentation de l'offre

Le troisième domaine de segmentation concerne l'organisation du marché du lait à partir du 1er mai 2009. A ce propos, l'assemblée des délégués a clairement décidé que le volume actuel des droits de livraisons, - contingents de base et contingents supplémentaires («2000 kg») - doit servir de base à la détermination de la quantité de lait commercialisable sur le marché normal. Le lait produit en supplément devra être sorti de ce marché normal. Si la situation du marché s'avère difficile, seuls 90 à 95 pour cent de la quantité de base pourraient éventuellement être vendus au prix normal. Le découplage du marché normal pourrait être concrétisé au moyen d'une bourse, par exemple.

Responsabilité aux OP et OPU

PETER GFELLER, PRÉSIDENT

Par les décisions qu'ils ont prises ces dernières années, le comité central et l'assemblée des délégués de la FPSL ont



établi une base sur laquelle, dans un esprit de dialogue constructif avec les autres partenaires de la

filrière, ils pourront bâtir la future organisation du marché du lait et négocier les prix du lait. Mais au préalable, les producteurs auront dû parvenir à s'accorder sur un dénominateur commun. Les acheteurs de lait ne voient naturellement pas d'un bon œil les producteurs serrer les rangs. C'est une des raisons pour lesquelles, après deux négociations menées avec intelligence par les deux camps, les transformateurs refusent de discuter des prix indicatifs avec la FPSL. Il est vrai que sans cette dernière, ils auront beau jeu de dresser les producteurs les uns contre les autres pour faire baisser les prix. Les organisations de producteurs (OP) et celles de producteurs-utilisateur (OPU) ayant revendiqué une participation plus active aux négociations de prix, ils en portent maintenant la responsabilité.

Il ne s'agit pas ici uniquement de négocier un prix d'un niveau acceptable pour les producteurs. Il faut aussi harmoniser l'offre et la demande, et sur la base des droits de livraison 2008-2009, réaliser une segmentation du volume et du prix.

Soutien de la matière grasse à partir de 2009

Dès janvier 2009, le Fonds de soutien interviendra ponctuellement en faveur de la matière grasse du lait. Tous les producteurs en profiteront.

Le 19 novembre dernier, l'assemblée des délégués de la FPSL a décidé, par 98 pour cent des voix, de financer, via le Fonds de soutien, des mesures ponctuelles en faveur de la matière grasse du lait et de demander à la Confédération l'octroi de la force obligatoire générale pour leur financement. Voici comment ce fonds agira et comment il fonctionnera.

Pour absorber les excédents saisonniers de la production laitière, on transforme à chaque printemps davantage de lait en beurre et en poudre

de lait écrémé que le marché n'en peut absorber à court terme. Les excédents de beurre sont stockés. Dès le milieu de l'année, lorsque les livraisons de lait diminuent, on dissout de nouveau ces stocks. Comme le stockage engendre des risques importants (fluctuation de la valeur, évolution du marché), les producteurs de lait ont tout intérêt à promouvoir les ventes pour maintenir le marché en équilibre. Ils peuvent ainsi amortir la pression sur le prix du lait résultant des fluctuations saisonnières de l'offre.

Quel sera le fonctionnement de ce fonds? Au cours des premiers mois de l'année, les stocks de beurre augmentent en principe continuellement. Dès qu'ils atteignent le seuil d'intervention (voir graphique), des mesures de promotion des ventes de matière grasse du lait entreront en jeu. Ces dernières années, celles qui ont fait leurs preuves sont en particulier la réduction du prix du beurre pour

l'industrie de la transformation et la baisse du prix de la crème entrant dans la composition des glaces. Elles sont financées par l'argent du Fonds de soutien.

Les années normales, on parvient pratiquement à réduire les stocks de beurre à zéro fin décembre. Par

ailleurs, lorsque l'approvisionnement en beurre est insuffisant, comme en 2007, on fait appel aux importations. Mais dans les situations extraordinaires, lorsque les stocks ne seront pas épuisés en fin d'année, l'Organisation sectorielle du beurre achètera au volume maximal de beurre égal au

seuil d'intervention. La constitution préalable de réserves pourvoira au financement. En y ajoutant les mesures financées par les fabricants de beurre, cette intervention permettra dégager rapidement du marché 2500 tonnes de beurre correspondant à la limite d'intervention. Si les stocks de beurre dépassent cette limite en fin d'année, ce sera la preuve d'un déséquilibre structurel du marché dont la correction nécessitera une baisse des prix.

Quelle sera l'utilité de cette mesure? L'effet par kilo de lait devrait s'élever à quatre centimes investi, comme l'ont montré les dernières expériences. Mais le soutien profitera aussi aux transformateurs de lait et aux fromagers actifs dans la production de beurre et de crème. Au bilan, la matière grasse laitière entrant dans la composition de produits alimentaires est privilégiée aux graisses végétales.

